Convention N° 4715

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE
N° 3-1349 rév. 2

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

AUBERT POIDS LOURDS
452 ROUTE DE VENTREBANT
38150 CHANAS

SIREN : 304971138

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organismed'inspection de type / *As an inspection body of type :* ***C***

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / *LEGAL METROLOGY*

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1349 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **30/03/2022**
Date de fin de validité / *Expiry date* : **28/02/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport - Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE
Validé par Hélène GIBIERGE le 30/03/2022

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.
L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).
Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1349 Rév. 1.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1349 Rév. 1.
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1349 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

AUBERT POIDS LOURDS

452 ROUTE DE VENTREBANT
38150 CHANAS

Accréditation Non Valide

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 18 - METROLOGIE LEGALE	
Phase, type et objet des inspections	**Référentiels**
18.4 - Transport - Sécurité	
18.4.1 - Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques # ➢ (**A1**) Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
CHANAS	452 ROUTE DE VENTREBANT 38150 CHANAS	04.74.84.30.60	Toutes activités

Date de prise d'effet : **30/03/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Validation informatique le 21/03/2022

Benjamin NAULOT-LEVY

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1349 Rév. 1.